



REGLEMENT FINANCIER ECOLE 2021/2022

	Prélèvement 10 mois	Année	Chèques ou espèces	Année
Scolarité (externat) / 10 mois	48,00 €	480 €	50,00 €	500 €
½ Pension + scolarité /10 mois	113,00 € (48 € + 65 €)	1130 €	118,50 €	1185 €
Repas à l'unité			5,05 €	
Garderie à l'unité			2,15 €	
Garderie / mois	17,55 €	175,50 €	18,30 €	183 €
Garderie 1/4h supplémentaire			5,40 €	
Etude du soir de 17h15 à 18h15 (3 soirs)	21,70 €	217 €	22,50 €	225 €

FRAIS D'INSCRIPTION 50 € par enfant (nouveaux élèves)

Cotisation APEL 23,50 € (non obligatoire mais fortement conseillée)

FRAIS DE RÉINSCRIPTION 25 € par famille

La facture est trimestrielle

1 ^{er} trimestre	4 mois (septembre, octobre novembre, décembre)
2 ^{ème} trimestre	3 mois (janvier, février, mars)
3 ^{ème} trimestre	3 mois (avril, mai, juin)

Le tarif étant calculé sur le forfait mensuel, aucune déduction ne sera faite pour les stages, voyages et absences. Sur votre facture du 1^{er} trimestre apparaîtra le montant des fichiers et des livres de littérature qui sont fournis par l'établissement.

Les modifications de régime (externe, demi-pensionnaire) ne peuvent se faire qu'en début de trimestre soit :

- Avant le 15 septembre pour le 1^{er} trimestre,
- Avant le 1^{er} janvier pour le second trimestre
- Avant le 1^{er} avril pour le 3^{ème} trimestre.

Tarifs dégressifs sur la scolarité ☞ 20 % à partir du 2^e enfant ☞ 50 % à partir du 3^e enfant